



SI LASSE S.A.

c/o Paléo
Case postale 1320
1260 NYON 1
Tél. 022 365 10 10
Fax 022 365 10 20

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la SI Lasse S.A.

Chers amis,

Nous avons le plaisir de vous informer que les prochaines assemblées générales auront lieu le

Mardi 5 mai 2009, au Bar de La Ferme, rte de St-Cergue 316, à Nyon

Compte tenu de la nouvelle loi sur la révision et des éventuelles conséquences sur les statuts de notre société, nous avons décidé de traiter ce sujet ainsi que les différents points s'y référant lors d'une séance extraordinaire qui suivra la séance ordinaire où la situation de notre société sera présentée.

Séance ordinaire à 18 h 15

Ordre du jour:

1. Signature de la feuille de présence et contrôle des procurations
2. Nomination des 2 scrutateurs
3. Adoption du PV de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2008
4. Présentation des comptes 2008
5. Rapport du conseil d'administration
6. Rapport de l'organe de révision
7. Discussion et approbation des différents rapports
8. Décharge au conseil d'administration et à l'organe de révision pour l'exercice 2008
9. Nominations statutaires – conseil d'administration
– organe de révision
10. Etat de la situation «Achat et Vente» des actions de la société
11. Information «Affaire Newflash»
12. Divers

Séance extraordinaire à 19 h

Ordre du jour:

1. Signature de la feuille de présence et contrôle des procurations
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Annulation et adoption de nouveaux statuts
4. Renonciation au contrôle restreint (*)
5. Divers

Nous nous permettons de vous rendre attentifs sur le fait que le consentement de l'ensemble des actionnaires est nécessaire pour renoncer au contrôle restreint (*). En conséquence, chaque actionnaire qui ne pourra être présent à l'assemblée, est dès lors appelé à adresser par écrit, à l'administration de la société, son accord ou son refus à la renonciation au contrôle restreint d'ici au 30 avril 2009. **Un défaut de réponse dans le délai fixé, la date du timbre postal faisant foi, équivaut à un consentement.**

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 2008, les comptes 2008, le rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2008 ainsi que le projet pour l'adoption de nouveaux statuts de la société sont, eux, à votre disposition dans nos bureaux. De plus, si vous avez des questions ou un thème que vous souhaiteriez aborder au point 12 (Divers) de la séance ordinaire, nous vous remercions de bien vouloir nous les communiquer par écrit au moins 5 jours avant le jour de l'assemblée.

En nous réjouissant d'ores et déjà de vous retrouver à cette occasion, nous vous adressons, chers Amis, nos meilleures salutations.

Nyon, le 6 avril 2009

Daniel Fischer
Président

Stéphane Python
Administrateur